



**BeneFit PLUS Flexmed**  
Plus de liberté avec  
BeneFit PLUS Flexmed

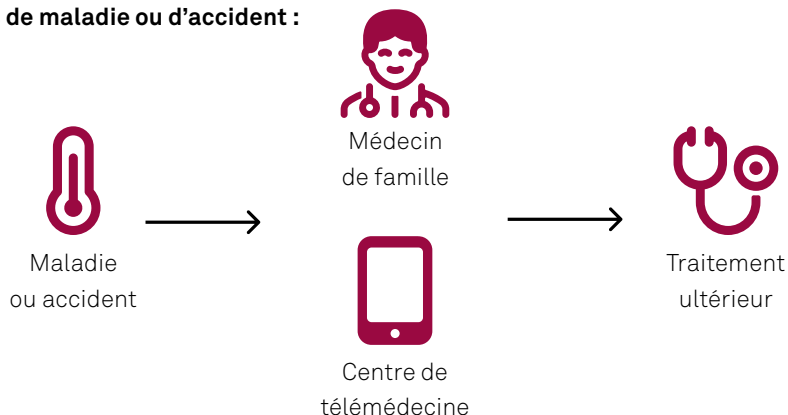
**Helsana**

Engagée pour la vie.

# BeneFit PLUS Flexmed

## La marche à suivre en cas de problèmes de santé

### En cas de maladie ou d'accident :

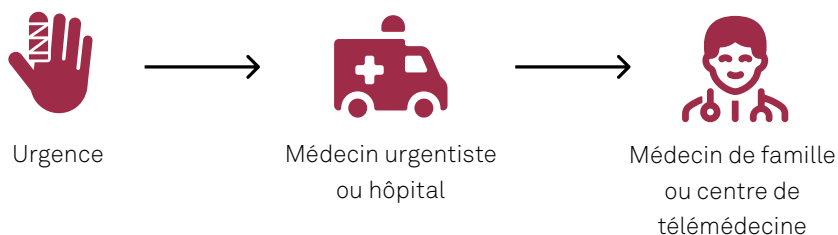


- 1 En cas de problème de santé\*, consultez votre médecin de famille/cabinet médical ou le centre indépendant de télémédecine (0800 88 40 40).
- 2 En coordination avec le cabinet médical ou le centre de télémédecine, vous définissez ensemble un parcours de soins individuel.
- 3 Si nécessaire, votre cabinet médical ou le centre de télémédecine vous adresse à un ou une spécialiste ou à un hôpital pour la suite du traitement.

**Important :** lors de la souscription du modèle Flexmed, vous choisissez un ou une médecin de famille parmi l'offre Flexmed. Si le centre de télémédecine prescrit un traitement de médecine générale, celui-ci doit être effectué par votre médecin de famille.

\* Il n'est pas nécessaire de prendre contact au préalable pour les examens gynécologiques préventifs, l'obstétrique, les traitements dentaires et les adaptations subséquentes d'aides visuelles effectuées par votre ophtalmologiste.

## En cas d'urgence :



- 1 En cas d'urgence, vous pouvez consulter directement un ou une médecin urgentiste ou un hôpital. Il y a urgence lorsque le pronostic vital est engagé ou que l'état de santé requiert des soins immédiats.

### **Important :**

**Après le traitement, vous êtes tenu-e d'informer immédiatement votre cabinet médical ou le centre de télémédecine de la consultation.** Cette information lui permettra d'assurer de façon optimale la suite du traitement.

# Questions fréquentes et réponses concernant BeneFit PLUS Flexmed

## Quels sont les avantages de BeneFit PLUS Flexmed ?

- Vous jouissez d'une flexibilité maximale et décidez au cas par cas si vous consultez votre cabinet médical ou le centre de télémédecine.
- Votre cabinet médical et le centre de télémédecine coordonnent votre traitement.
- Vous bénéficiez d'un rabais avantageux sur les primes.
- Un interlocuteur médical se tient à votre disposition partout, 24 heures sur 24.
- En cas de maladie ou de traitement, Helsana peut vous recommander des mesures supplémentaires pour la promotion de la santé et la réduction des coûts, sur la base de vos données client.

## À quel ou quelle médecin dois-je m'adresser pour une consultation en personne ?

Avec BeneFit PLUS Flexmed, vous êtes libre de consulter le cabinet médical que vous avez choisi ou le centre de télémédecine. En cas de conseil télé-médical, le ou la spécialiste médical-e parlera avec vous de la nécessité éventuelle d'une consultation en personne. Si vous avez besoin d'un traitement de médecine gé-

nérale, celui-ci devra être réalisé dans le cabinet médical que vous avez choisi lors de la conclusion de BeneFit PLUS Flexmed.

## Suis-je tenu-e pour chaque traitement de contacter au préalable mon cabinet médical ou le centre de télémédecine ?

En principe, oui. Cependant, ce n'est pas le cas pour les examens suivants :

- examens gynécologiques préventifs,
- obstétrique,
- traitements dentaires,
- adaptations subséquentes d'aides visuelles effectuées par un ou une ophtalmologiste.

## Qui peut souscrire le modèle Flexmed ?

Toute personne résidant en Suisse peut opter pour ce modèle. En cas de conclusion du modèle BeneFit PLUS Flexmed, choisissez un cabinet médical. Grâce à notre moteur de recherche de médecins de famille, vous saurez si un cabinet médical est disponible à votre lieu de domicile ou à proximité. En outre, votre disposition à partager vos données de santé et de prestations avec Helsana et avec les premiers interlocuteurs possibles constitue une condition sine qua non pour souscrire ce modèle.

### **Que se passe-t-il exactement si je donne mon accord pour partager mes données de santé et de prestations ?**

En cas de maladie ou de traitement, Helsana ou le partenaire de coopération que vous avez choisi peut vous recommander des mesures d'amélioration de la qualité ou de réduction des coûts, ainsi que des programmes de santé. Vous pouvez ainsi profiter de mesures promouvant la santé et la guérison, qui sont adaptées à vos besoins tout en influant positivement sur vos frais de santé.

### **Le centre de télémédecine compte-t-il aussi des pédiatres ?**

Oui. Si nécessaire, le centre de télémédecine fera appel à un ou une pédiatre.

### **Le centre de télémédecine peut-il délivrer une ordonnance pour un médicament ?**

C'est possible, mais pour certaines maladies uniquement. Le·la spécialiste médical·e ou le·la médecin du centre de télémédecine en parlera volontiers avec vous.

### **Quels sont les avantages du centre de télémédecine ?**

- Quelle que soit l'heure et l'endroit où vous vous trouvez, vous pouvez obtenir un conseil médical par téléphone ou par vidéo, 24 heures sur 24.
- Conseil médical en allemand, français, italien et anglais.

- Vos traitements médicaux sont coordonnés de manière optimale – finis les examens inutiles.

Vous pouvez également utiliser de nombreux services en ligne sur le portail clients du centre de télémédecine, comme :

- le contrôle numérique de symptômes (Symptom Checker),
- la prise de rendez-vous pour un rappel téléphonique,
- le téléchargement d'images.

Inscrivez-vous à myHelsana pour utiliser le portail clients myMedi24 du centre de télémédecine.

### **Que dois-je faire si je me trouve à l'étranger ?**

En principe, les obligations sont les mêmes en cas de séjour à l'étranger. En cas de traitement, veuillez consulter au préalable votre médecin de famille ou le centre de télémédecine.

### **Que se passe-t-il si je ne respecte pas les obligations prescrites ?**

Helsana est en droit de vous exclure du modèle BeneFit PLUS Flexmed si vous ne respectez pas les conditions d'assurance ou le parcours de soins convenu avec votre premier interlocuteur. En cas d'infraction à vos obligations, vous pouvez être transféré·e dans l'assurance de base ordinaire.

# Nous sommes là pour vous.

Tout au long de la vie. Afin que vous restiez en bonne santé. Retrouvez rapidement la santé. Ou viviez mieux avec une maladie.

## Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Helsana Assurances SA

0844 80 81 82

[helsana.ch/contact](https://helsana.ch/contact)

[helsana.ch/sites](https://helsana.ch/sites)

[helsana.ch/fr/benefit-plus-flexmed](https://helsana.ch/fr/benefit-plus-flexmed)

## Distinguée par les meilleures notes.

